

Bulletin provincial



N° 30

2016

06 DECEMBRE

SOMMAIRE

—

Page

REPRESENTATIONS PROVINCIALES

- Remplacement de Monsieur Thierry DIERICK par Monsieur Serge DUBOIS en tant que représentant de la Province de Hainaut au sein des organes statutaires de l'ASBL Contacts. 606
- Remplacement de Madame Adèle SANTOCONO, démissionnaire, par Monsieur Michel DE CUBBER en tant que représentant de la Province de Hainaut au sein des organes statutaires de l'ASBL « Office des Artisanats et des Métiers d'Arts du Hainaut », à Mons 609

Audit interne Provincial

REPRESENTATION PROVINCIALE

—

Objet : Remplacement de Monsieur Thierry DIERICK par Monsieur Serge DUBOIS

Contacts

—

Mesdames, Messieurs,

L'article L2223-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation organisant les Provinces wallonnes précise que "*Le Conseil provincial désigne ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'ASBL*".

En sa séance du 30 avril 2013, le Conseil provincial avait pris des résolutions en matière de représentation provinciale au sein des organes statutaires de l'ASBL « Contacts » à Jurbise;

Considérant que Monsieur Thierry DIERICK a quitté ses fonctions provinciales le 31 mai 2016, et que l'ASBL souhaite qu'il soit remplacé par Monsieur Serge DUBOIS.

Le Collège provincial à l'honneur de soumettre au Conseil provincial la proposition suivante :

- Nomination de Monsieur Serge DUBOIS, en tant que représentant de la Province de Hainaut au sein des organes statutaires de l'ASBL (CA/AG).

Le Collège provincial du Conseil provincial du Hainaut.

Mons, le 28 juin 2016.

Le Directeur Général Provincial,

(s) Patrick MELIS

Le Président,

(s) Serge HUSTACHE

Objet : Remplacement de Monsieur Thierry DIERICK par Monsieur Serge DUBOIS

Contacts

Vu l'article L2223-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation qui précise que "*Le Conseil provincial désigne ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'ASBL*".

Considérant qu'en séance du 30 avril 2013, le Conseil provincial avait pris des résolutions en matière de représentation provinciale au sein des organes statutaires de l'ASBL « Contacts » à Jurbise;

Considérant que Monsieur Thierry DIERICK a quitté ses fonctions provinciales le 31 mai 2016, et que l'ASBL souhaite qu'il soit remplacé par Monsieur Serge DUBOIS.

Sur proposition du Collège provincial ;

ARRETE

Article 1 : le Conseil provincial décide :

- *Nomination de Monsieur Serge DUBOIS, en tant que représentant de la Province de Hainaut au sein des organes statutaires de l'ASBL (CA/AG).*

En séance à Mons, le 28 juin 2016.

Le Directeur Général Provincial,

(s) Patrick MELIS

La Présidente,

(s) Charlyne MORETTI

« Soit la résolution en date du 25 octobre 2016, qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation) ».

Mons, le 16 novembre 2016.

Le Directeur Général Provincial,

(s) Patrick MELIS

La Présidente,

(s) Charlyne MORETTI

Audit interne Provincial

REPRESENTATION PROVINCIALE

—

Objet : Remplacement de Madame Adèle SANTOCONO suite à sa démission par Monsieur DE CUBBER Michel.

Office des Artisanats et des Métiers d'Arts du Hainaut

—

Mesdames, Messieurs,

L'article L2223-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation organisant les Provinces wallonnes précise que "*Le Conseil provincial désigne ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'ASBL*".

En sa séance du 30 avril 2013, le Conseil provincial avait pris des résolutions en matière de représentation provinciale au sein des organes statutaires de l'ASBL « Office des Artisanats et des Métiers d'Arts du Hainaut » à Mons;

Considérant que Madame Adèle SANTOCONO a démissionné en tant qu'administrateur et membre, et que l'ASBL souhaite qu'elle soit remplacée par Monsieur Michel DE CUBBER.

Le Collège provincial à l'honneur de soumettre au Conseil provincial la proposition suivante :

- Nomination de Monsieur Michel DE CUBBER, en tant que représentant de la Province de Hainaut au sein des organes statutaires de l'ASBL (CA/AG).

Le Collège provincial du Conseil provincial du Hainaut.

Mons, le 25 octobre 2016.

Le Directeur Général Provincial,

(s) Patrick MELIS

Le Président,

(s) Serge HUSTACHE

Objet : Remplacement de Madame Adèle SANTOCONO suite à sa démission par Monsieur DE CUBBER Michel.

Office des Artisanats et des Métiers d'Arts du Hainaut

Vu l'article L2223-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation qui précise que "*Le Conseil provincial désigne ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'ASBL*".

Considérant qu'en séance du 30 avril 2013, le Conseil provincial avait pris des résolutions en matière de représentation provinciale au sein des organes statutaires de l'ASBL « Office des Artisanats et des Métiers d'Arts du Hainaut » à Mons;

Considérant que Madame Adèle SANTOCONO a démissionné en tant qu'administrateur et membre, et que l'ASBL souhaite qu'elle soit remplacée par Monsieur Michel DE CUBBER.

Sur proposition du Collège provincial ;

ARRETE

Article 1 : le Conseil provincial décide :

- *Nomination de Monsieur Michel DE CUBBER, en tant que représentant de la Province de Hainaut au sein des organes statutaires de l'ASBL (CA/AG).*

En séance à Mons, le 25 octobre 2016.

Le Directeur Général Provincial,

(s) Patrick MELIS

La Présidente,

(s) Charlyne MORETTI

« Soit la résolution en date du 25 octobre 2016, qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation) ».

Mons, le 16 novembre 2016.

Le Directeur Général Provincial,

(s) Patrick MELIS

La Présidente,

(s) Charlyne MORETTI